

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



RMM Corporate Variable

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010848242 (Part I)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Objectif de gestion : Essentiellement par l'utilisation d'obligations à coupons révisables ou variables émises par les entreprises, la gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence, l'[ESTER capitalisé + 0,085%], sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence : L'indicateur de référence retenu est l'[ESTER capitalisé + 0,085%]. L'indice ESTER/€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Son profil de risque monétaire n'est pas représentatif des investissements obligataires de l'OPCVM, il constitue un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le gérant peut, à sa libre discrétion, choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- Politique d'investissement :

L'OPCVM a, pour l'essentiel, une stratégie de constitution d'un portefeuille d'obligations et de titres de créances négociables à coupons révisables ou variables. Toutefois, une partie de l'actif pourra être exposée sur des titres à taux fixes ou zéro coupon, dans le respect de bornes de sensibilité* globale comprise entre -1 et 2, le cas échéant par association de swaps de taux.

L'OPCVM est investi essentiellement en obligations ou titres de créances négociables libellés en euro à court et moyen terme émis par des entreprises, des institutions financières ou des Etats qui apportent un supplément de rendement par rapport au taux sans risque. Sa durée de vie moyenne est comprise entre 0 et 5 ans. Son objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'[ESTER capitalisé + 0,085%] par une exposition faible ou nulle au risque de taux directionnel et une exposition naturelle au risque de crédit.

A l'achat, les titres ou, à défaut, les émetteurs doivent bénéficier, pour l'essentiel, d'une notation "investment grade" c'est à dire bénéficiant d'une notation à long terme au moins égale à BBB- chez S&P, ou équivalente chez les principaux instituts de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion. En cas de baisse de la notation en deçà de BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion, ou d'une suppression de la notation, l'OPCVM peut conserver les titres déjà en portefeuille pour une part marginale de l'actif (20% maximum). L'OPCVM peut investir jusqu'à 100%

maximum de son actif en obligations *callable* et *puttable* dont les *make whole call*. Le risque crédit est le principal facteur de performance et de risque. Pour investir, la société de gestion utilise ses propres analyses crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle base son analyse sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, référencés et faisant l'objet de procédures, permettant d'évaluer la qualité de crédit des émetteurs, sans avoir recours aux notations fournies par les agences de notation.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques des marchés de taux, via des futures, des options et/ou des swaps. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % de l'actif.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

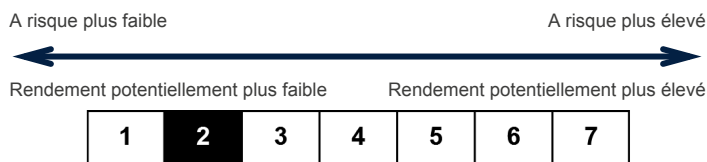
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h30 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 1 jour ouvré.

Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 2 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 2 (volatilité comprise entre 0,5% et 2%) et reflète principalement son positionnement sur les produits de dettes publiques et privées tout en ayant une sensibilité comprise entre -1 et 2.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,24%
--------------------------------------	-------

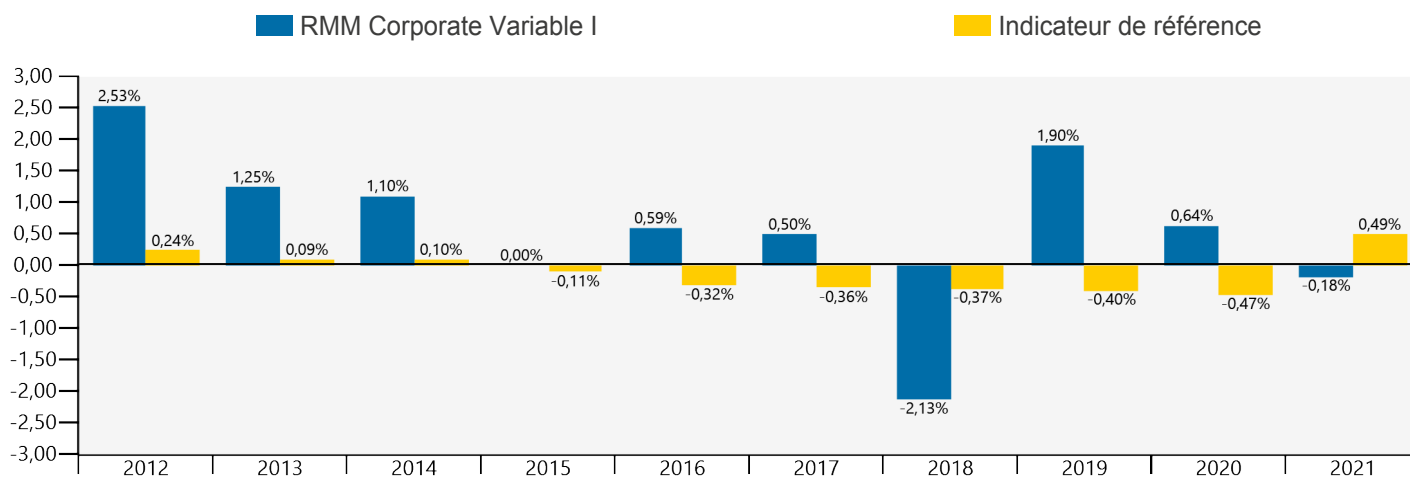
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2010.

La Part « I » a été créée le 29/01/2010.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Fiscalité : Support de contrat d'assurance-vie.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou

non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com/fr>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.